Il y a un an, la direction générale, selon un mode de fonctionnement désormais habituel, changeait les règles en cours de partie pour l'affectation des inspecteurs stagiaires. Depuis plusieurs années, tous les inspecteurs (stagiaires, titulaires, lauréats de l'examen professionnel, listes d'aptitude) participaient au même mouvement.

Cette campagne de mutations commune donnait satisfaction à l'ensemble des agents concernés. Mais, profitant d'une modification du déroulement de la scolarité des inspecteurs stagiaires, la direction générale décide de les affecter en octobre N pour qu'ils rejoignent leurs lieux de stage au 1 /05/N+1 pour une prise de poste au 1/09/N+1.

Bien entendu, que ce soit lors du groupe de travail consacré à ce sujet ou au moment de la CAP du 30 octobre dernier, la CGT s'est vivement opposée à cette évolution (voir la déclaration liminaire et le compte rendu sur le site).

La CGT s'était en particulier insurgée contre le fait que la Direction Générale ait mis en ligne sur ODISSEE (application interne aux ENFiP) le mouvement de 1ère affectation, à croire qu'elle voulait dissimuler les informations à l'ensemble des inspecteurs en poste. »

Comme souvent, tous les dangers que la CGT avait pointés se sont réalisés, en pire ! En particulier, le télescopage des deux mouvements, stagiaires et titulaires, a objectivement pénalisé plusieurs collègues. Il a surtout généré un important et légitime sentiment d'injustice. Avec l'installation de la promotion 2017-2018 puis les affectations des stagiaires de la 2018-2019.
Les dysfonctionnements inhérents à ce système, ont été en outre aggravés par des affectations de stagiaires souvent incompréhensibles (41 stagiaires affectés sur la DIRCOFI Ile de France !) parfois sur des directions pour lesquelles des titulaires sont encore en attente de rapprochement. Et, pour compliquer encore la situation, certaines directions ont pris des libertés dans l'affectation locale des stagiaires, qui doivent en principe être ALD au département sur un « bloc fonctionnel ».

Par exemple dans l'Essonne, 46 stagiaires affectés initialement, 35 demeurent en poste, les autres ayant obtenu un poste en Centrale ou DNS. Au final ce département devient « FERME » aux titulaires et à ce jour 8 titulaires sont en attente de rapprochement. Cette situation est ubuesque puisque ce département était jusqu'à présent accessible pour les rapprochements.

Pire désormais il y a un sureffectif de 8,1 inspecteurs.

Conséquence palpable de ce système : on voit quand même cette année un département comme la Seine Saint Denis avec une coupure à I6 alors qu'il était ouvert depuis des lustres.
Persévérant diaboliquement dans son erreur, la direction générale va dès l'an prochain appliquer ce système qui a déjà fait la preuve de son fonctionnement désastreux, aux contrôleurs stagiaires, avec un an d'avance sur la réforme de leur scolarité et dans un contexte de départementalisation !
Chapeau les artistes !

Car le plus pathétique dans l'histoire, c'est que cette régression (une de plus) de nos règles de gestion a été faite pour soi-disant adapter les affectations aux nouvelles modalités de « la scolarité de demain » avec des stagiaires affectés sur des postes pour lesquels ils ont été formés. Or, avec la départementalisation des affectations, les directeurs locaux déplaceront TOUS les agents, titulaires comme stagiaires, au gré des restructurations, sans aucune considération pour la formation de ces derniers !

Pour la CGT, il ne doit y avoir qu'un seul mouvement pour les titulaires, les stagiaires et les promus, à l'ancienneté administrative avec des affectations nationales à la commune et sur des structures les plus fines possibles !

fichiers: Télécharger tract_muts_a_.pdf (626.05 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Mobilité
CAP A

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank